



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 9 juin 2021, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2021 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2020 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale
- 4. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 5. Informations de la Municipalité**
- 6. Divers**

Jean-Michel GANON ZUBER
Président du Conseil général

Jean-Michel GANON ZUBER

Bonsoir à tous. Il est 18h02. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du Conseil général, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour la 2^{ème} assemblée plénière de l'année 2021. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du Conseil général, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Notre assemblée plénière peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre

règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu avec la collaboration du Conseil municipal :

1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 février 2021 (reçu par e-mail)
3. Comptes 2020 de la Ville de Sierre
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2020
4. Nomination des réviseurs pour les comptes communaux
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation
5. Informations de la Municipalité
6. Divers

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Jean-Michel GANON ZUBER

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des conseillères et conseillers généraux. Je passe la parole à Mme Sabine REY pour procéder à l'appel des conseillères et conseillers généraux.

Sabine REY

Bonsoir à tous, alors je vais commencer l'appel. (*Elle procède à l'appel des conseillers généraux*).

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Sabine REY. Nous sommes donc 56 conseiller-ères généraux-ales. Je prie les scrutateurs d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de conseillers-ères généraux-ales en cours de séance, pour que nous puissions tenir compte de ça lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 24 FEVRIER 2021

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2021 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Je remercie également ma collègue Sabine REY qui a pour tâche de relire ce document et de le corriger, avant de le publier.

3. COMPTES 2020 DE LA VILLE DE SIERRE

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, comptes 2020 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir ; c'est pourquoi je me permets en préambule de saluer la présence de la fiduciaire Fidag, représentée ce soir par Mme Anne-Laure REY.

a. Rapport de la commission de gestion

Nous allons donc pouvoir enchaîner avec le point 3 a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 de notre règlement du Conseil général et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à son rapporteur, M. Fabien ROBYR.

Fabien ROBYR

Bien, Monsieur le Président du Conseil général, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Pour mener à bien leur mandat, les membres de la Cogest ont analysé le budget et les comptes 2020 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire Fidag. La Cogest a travaillé en deux sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser ses questions à la Municipalité. Elle a rencontré bon nombre de chef-fes de service et constate que les charges sur lesquelles la Ville a le contrôle ne sont que rarement dépassées. La Cogest tient à remercier toutes les personnes qui se sont mises à sa disposition dans le cadre de cette analyse financière. En revanche, elle relève que 2020 est le septième exercice consécutif dans le rouge ainsi que le plus déficitaire enregistré ces dix dernières années. De plus, l'année 2020 enregistre une perte de CHF 900'000.– plus importante que budgétisée. Sans le changement du mode de facturation d'OIKEN, la perte serait de CHF 1'125'000.–. La pandémie ne peut, à elle seule, expliquer l'écart entre le budget et les comptes. Le Covid-19 a réduit l'entrée de nombreuses recettes, mais a également permis la diminution de certaines charges. L'augmentation constante des dépenses à caractère social péjore également les comptes. Forte de ce constat, la Cogest encourage le nouveau Conseil communal à poursuivre les pistes proposées dans son message, à savoir la compensation des charges de centralité et la révision de la loi sur les hautes écoles. De plus, elle encourage vivement la Municipalité à chercher activement d'autres pistes pour retrouver les chiffres noirs. La Cogest attend de rester informée par le biais des séances d'informations prévues régulièrement et ne manquera pas d'être proactive et vigilante quant au prochain budget. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. ROBYR Je tiens à remercier également Mme Natacha BONVIN, présidente de la commission, ainsi que tous ses membres pour la qualité de leur travail.

b. Entrée en matière

Jean-Michel GANON ZUBER

Point 3b, nous passons à l'entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord, est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers, si ça fonctionne... Bonjour Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales, Mesdames et Messieurs du public, soyez au nom du Conseil municipal les bienvenus. Je dois déjà en préambule excuser l'absence temporaire de notre vice-président Olivier SALAMIN qui est retenu par une assemblée générale où il représente la Ville ; il nous rejoindra dès que possible. Et notre collègue Eddy BENEY n'est pas devant vous, mais juste ici à côté, du fait d'une limitation du nombre de places. Mesdames et Messieurs, à mon tour aussi de remercier le travail de la commission de gestion, de remercier aussi pour le temps que les membres de la commission de gestion ont pris aussi dans ce travail de rencontres avec les différents services, d'autant plus en début de législature, ça permet d'avoir une bonne compréhension, une bonne lecture de nos comptes municipaux. M. ROBYR vient de le dire, la Municipalité, tout comme la commission de gestion, partagent les mêmes constats sur les finances de la Ville de Sierre. Je ne veux pas reprendre ici les éléments qui sont présentés dans les éléments d'introduction et de conclusion des comptes 2020. Ce sont des comptes difficiles et c'est un résultat qui est inférieur aux prévisions budgétaires. Alors le Covid et ses effets directs et indirects, c'est une chose mais comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire, on doit véritablement mettre toutes nos forces politiques pour faire évoluer, oui, la loi sur le financement

des écoles du degré tertiaire, pour parvenir à thématiser intelligemment au niveau cantonal les questions relatives aux charges de centralité des chefs-lieux mais aussi d'atténuer les effets de marché des recettes liées aux aménagements de production électrique ou encore maintenir et réduire nos charges et accroître l'attractivité de notre commune. Alors c'est un Conseil communal qui est conscient de la situation et qui, avec son administration, met tout en œuvre pour tendre vers une situation financière plus acceptable. En l'état, nous devons faire le gros dos car il nous arrive aussi d'assumer les prestations de service public obligatoires, nécessaires, mais aussi des prestations de service public qui sont souhaitées par notre population. Alors cette situation, elle n'est pas facile et il nous faudra autant de force de conviction que de motivation pour inverser la tendance que notre Ville suit depuis maintenant une dizaine d'années. Je peux vous assurer qu'avec mes collègues et avec l'administration, on s'y attelle au quotidien, avec énergie et en tentant autant que faire se peut de trouver des solutions qui soient les plus acceptables et qui tendent vers une amélioration de nos comptes. Voilà, Mesdames et Messieurs, le préambule que je peux faire après la lecture de la conclusion de la commission de gestion, à qui je réitère mes remerciements, notamment par sa présidente, Mme BONVIN.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président de la Municipalité. Est-ce que quelqu'un d'autre désire s'exprimer ?
M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. La particularité de l'année 2020 avec une crise sanitaire sans précédent, n'aura, j'en suis sûr, échappé à personne. Une crise Covid qui n'a pas été sans conséquence comme le relève le message du Conseil municipal puisqu'elle impacte négativement les résultats financiers de plusieurs services communaux. Le groupe PLR a également relevé l'effet Covid sur le niveau, particulièrement faible, des investissements, lors de cet exercice. Nous pouvons le comprendre, mais nous le regrettons fortement. Nous remercions la Cogest d'avoir mis en exergue, dans son rapport, le détail clair des incidences financières de la pandémie. Mais, le Covid n'explique pas tout, comme l'a dit le rapporteur de la commission de gestion. Le Covid n'explique, en effet, pas les excédents de charges récurrents que connaissent nos comptes depuis plusieurs années. En comparaison avec d'autres Communes valaisannes de taille similaire, nous devons constater que la structure contributive sierroise - tant des personnes physiques que des personnes morales - nous est très défavorable. Le problème que nous relevons ici n'est pas nouveau. Ce même constat a déjà été fait par plusieurs groupes, dont le nôtre, lors de la précédente législature. Sans doute, quelques investissements réalisés par la Ville, notamment dans la région de Daval, devraient permettre d'améliorer la situation à terme, c'est du moins ce que nous espérons. Mais d'autres opportunités de faire venir de nouveaux habitants avec une capacité contributive élevée paraissent exister. Un seul exemple : la Lonza - qui planifie depuis quelques années déjà la création de centaines de postes de travail - n'est qu'à 15-20 minutes en train de Sierre. Nous avons des atouts, dont celui d'être une ville francophone, mais ne faudrait-il pas - si cela n'a pas encore été fait - les mettre mieux en valeur ces atouts et peut-être porter une réflexion plus générale sur nos conditions cadres afin de les améliorer et de rendre notre Commune plus attractive de ce point de vue? Outre la question des conditions cadres, le groupe PLR regrette encore que notre Conseil général ait refusé, en février dernier, le postulat demandant la réalisation d'un audit. Il rappelle le grand intérêt d'analyser de manière approfondie l'adéquation entre l'ensemble des dépenses du ménage communal et les ressources dont elle peut disposer. Cela étant dit, le groupe PLR accepte l'entrée en matière sur l'examen des comptes 2020. Il remercie et félicite la commission de gestion pour son excellent rapport et pour le travail précis et en profondeur qu'elle a effectué. Enfin, il acceptera les comptes au vote final. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ?
M. MELLY ? (*Il fait signe qu'il interviendra plus tard*). Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

Alors Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, chers-ères collègues. Nous remercions la Cogest, relevons la qualité de son rapport, la pertinence des questions, tout comme la mise en lumière de chiffres pas forcément aisés à décrypter, n'ayant

pas tous ici une formation en économie. Nos remerciements vont aussi aux personnes et services notamment le Conseil municipal ayant permis que les postes pour lesquels la Commune a encore une « certaine maîtrise » soient restés au plus proche du budget. Nous n'allons pas longuement faire mystère sur l'entrée en matière qui n'a pas à être discutée et l'acceptons bien évidemment. Avant de se prononcer sur l'approbation des comptes, mission que nous ne pourrions pas accomplir de gaieté de cœur, la situation financière défavorable récurrente de notre Ville ne peut être passée sous silence, avec des comptes au goût toujours plus amer, particulièrement pimenté pour 2020. Quel regard y apporter puisque la Ville fait face à son moins bon exercice comptable ? Qu'en penser alors que plusieurs autres Communes valaisannes arrivent à se targuer d'avoir pu équilibrer leurs comptes, à l'exception de Sion. Il reste peu aisé d'admettre un déficit tel, de tout de même CHF 6,3 millions, soit CHF 912'000.– de plus que la somme budgétisée, ou avec les yeux de la Cogest, une différence sur budget proche d'un million, voire même CHF 1'125'000.– en raison du mode de facturation momentanément adopté par OIKEN, que nous déplorons d'ailleurs. Les justifications énumérées comme un saint chapelet, année après année, et sur lesquelles notre Commune n'a pas grande influence restent toujours similaires et préoccupantes. Nous pensons notamment au financement des écoles tertiaires : nous avons tous ce vœu pieux de pouvoir espérer mettre aux oubliettes cette problématique qui pourrait bien devenir un souvenir douloureux. Il n'en demeure pas moins que ce différend n'est actuellement pas encore réglé au parlement ou le sera à plus ou moins courte échéance. Son incidence, de 4 millions tout de même, reste donc toujours réelle et devrait persister encore sur quelques exercices.

L'introduction de la RFFA : nous avons été avisés de son incidence certaine sur nos comptes et qui avait pourtant déjà été évoquée en plénum il y a quelques années déjà, sauf erreur. A cette occasion, il avait été sollicité que des mesures soient envisagées pour y faire face. Dès lors, comme relevé au plénum de décembre dernier, si un projet de loi devait nous être défavorable à l'avenir, il resterait approprié que notre députation agisse et vote en conséquence. Dans ce trend, la perte pour l'impôt sur le bénéfice avait été budgétisée à - CHF 450'000.– pour atteindre finalement la somme monstrueuse de 1.5 million de perte, une différence... pardon, excusez-moi...

Quant aux coûts sociaux, ils augmentent de CHF 800'000.–, des chiffres fortement impactés encore par la situation Covid. Plusieurs concitoyens bénéficient de l'aide sociale mais arrivera-t-on à déterminer quel pourcentage de personnes pourrait encore se trouver à en bénéficier ces prochaines années ou serait amené à devoir la solliciter en raison de la crise notamment ? Ces charges pesant autant sur nos comptes, la question de la santé financière de notre population doit à notre sens être examinée avec sérieux pour trouver des alternatives, tout en sachant pertinemment qu'un problème n'est pas évacué en y mettant simplement le doigt dessus. Cette problématique avait d'ailleurs été soulevée il y a quelques années. La députation ne pourrait-elle pas être amenée à agir là, également, dans le sens d'une éventuelle modification législative au cantonal ? Ou est-ce trop naïf ?

A ces diverses charges s'ajoutent encore les conséquences de la crise Covid, qui semblent ne pas pouvoir être déterminées avec suffisamment de précision également pour l'avenir. Cette incertitude donc sur des finances déjà bien préoccupantes ... Le déficit 2020 avait été budgété, avant la crise, à CHF 5'331'000.– largement dépassé depuis. Qu'envisagera-t-on pour l'éventuel dépassement de 2021 et de quel ordre ?

Nous devons en outre déplorer l'impact du coronavirus sur des recettes traditionnelles : entrées de la piscine, billetterie du TLH, recettes des parcomètres, parking, et j'en passe. Côté crèche et UAPE; une perte d'environ CHF 200'000.– est comptabilisée, un service qui pourrait être soumis à la tentation d'une restriction budgétaire future alors que nos UAPE et crèches restent indispensables pour la planification familiale et professionnelle. La Ville se doit donc de permettre aux familles de placer leurs enfants en toute sérénité. Une touche positive néanmoins, celle des recettes des personnes physiques en légère hausse, 38 millions de francs. Réjouissant, oui, mais la presse se fait écho de préoccupations de Villes voisines, constatant malheureusement une incidence Covid sur les recettes des personnes physiques... Qu'en sera-t-il pour Sierre ? Nos citoyens auront-ils suffisamment pour honorer leurs impôts sans difficulté ? Le provisionnement de 3 % préconisé par le Canton sera-t-il adéquat ? Quant à la santé financière de nos concitoyens, elle avait d'ailleurs été soulevée en plénum il y a quelques années. Cette question reste manifestement d'actualité. Les recettes sur les aménagements de production restent variables et chutent fortement certaines années... Heu, j'ai fait une bêtise... ce problème préoccupant avait également été soulevé dans un plénum en juin 2016, afin de trouver... de savoir s'il n'était pas possible d'avoir une vision stratégique dans ce domaine pour le futur. D'autre part, bien que la perte enregistrée reste indigeste, il est néanmoins important de souligner que l'impact Covid ne

peut pas être minimisé à ce point dans cet exercice et que, sans les pertes relativement conséquentes imposées précisément par cette situation toute particulière, l'incidence du déficit annoncé aurait très vraisemblablement été tout autre, comptes et le budget se seraient très probablement rejoints ; le budget aurait été respecté et nous nous en serions d'ailleurs réjouis comme certaines années passées. A cela s'ajoutent également... je vais vous passer – puisque je parle longtemps – je vais vous passer l'énumération de toutes les pertes liées au Covid, je pense qu'on les connaît toutes. Et je mentionnerai qu'à cela s'ajoute une perte assez conséquente et de caractère exceptionnel de CHF 200'000.– pour l'APEA notamment qui englobe des mandats de curatelle externe pour CHF 70'000.–, des frais juridiques pour CHF 17'000.–, mais aussi et à titre exceptionnel le rattrapage de plus Fr 64'000.– pour les heures supplémentaires de la présidente sortante. Sous cet angle de vision, nous pouvons ainsi moins faire grise mine en parcourant nos comptes, pleinement conscients aussi que les chiffres présentés sont eux aussi corrects. Ainsi, nous ne pouvons donc secrètement plus nous raccrocher un rêve surréaliste, qu'un contribuable sierrois gagne à la loterie ou, encore moins, indéfiniment nous voiler la face en se réfugiant derrière la fortune actuelle de la Ville pour éponger nos dettes. Dans son rapport de décembre 2019, la Cogest évoquait une diminution certaine de notre fortune de moitié d'ici 2029, donc demain. Rappelons qu'en 2010 elle était encore à CHF 124'355'000.– ; elle est actuellement à la fin 2020, malheureusement à CHF 113'116'198.–. Bien que le Conseil général n'ait pas accepté un audit au dernier plénum, une solution pour sortir de ce tunnel devra indiscutablement être trouvée. Ne pourrait-on pas raisonnablement envisager la création d'une commission ad hoc, épaulant la Cogest, peut-être composée de conseillers communaux ayant une formation appropriée ? Ce noyau pourrait alors collaborer avec la Municipalité, voire même un consultant externe.

Finalement, et j'y arrive, certains postes pourraient trop froidement être qualifiés de « non-essentiels ». Mais derrière ces rubriques, ces chiffres, il y a l'humain, nos concitoyens. Il reste donc important dans le futur de ne pas procéder à des coupes budgétaires pouvant impacter trop fortement, à tort, nos concitoyens, nos sociétés locales, voire nos enfants. Ne perdons sincèrement pas de vue que nous rencontrons tous ce besoin de divertissement, de culture et que sous l'angle financier, il ne faudra pas y voir simplement un à côté, un accessoire, une autorisation à réduire drastiquement ces rubriques car - et surtout en période de morosité - ils répondent également à un besoin accru de divertissement, d'évasion et de bien-être que nous ne pouvons moralement pas sacrifier. Et puis, finalement, nous acceptons bien évidemment les comptes 2020 pour éviter de prendre trop longuement la parole.

Jean-Michel GANON-ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Je doutais un peu du micro, mais non, il fonctionne. Monsieur le Président du Conseil général, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Je vais prendre également la parole une seule fois, pour l'entrée en matière, discussion de détail et discussion générale. J'ai peur d'être aussi un peu long... Les comptes 2020 sont les pires comptes de l'histoire de la Commune de Sierre. Le déficit est plus élevé d'un million de francs que celui prévu au budget, qui était déjà très élevé. Alors naturellement, une partie du déficit s'explique par la crise du coronavirus. La Cogest a répertorié dans un tableau les effets sur les différents comptes et elle arrive à environ un demi-million de francs, hors impact fiscal. L'impact fiscal devrait être très faible, en 2020, parce que les impôts 2020 sont basés sur les revenus gagnés en 2019 et, en tout cas au Canton, ils n'ont pas vu d'effet Covid sur les impôts. Donc personnellement, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'effet du coronavirus sur les rentrées fiscales 2020, donc nous arrivons sur les 6,3 millions, seulement une petite partie expliquée par le coronavirus, le reste est structurel, on l'a déjà vu les années précédentes. Donc la très large majorité de ces 6.3 millions de francs de déficit est structurelle et si l'on compare avec les autres Communes valaisannes, la situation sierroise est unique. Collombey-Muraz, Monthey, Martigny et Viège, par exemple, ont des comptes équilibrés, voire bénéficiaires. La situation de la Ville de Sierre, elle se rapproche le plus de Sion qui a quand même un déficit, mais un déficit par habitant 6 fois inférieur à celui de la Ville de Sierre et c'est la première année qu'ils ont un déficit, alors que nous, nous n'avons plus de comptes équilibrés depuis 2013, donc c'est le 7^{ème} exercice avec un déficit qui a tendance clairement à augmenter. 6.3 millions de francs, c'est tellement une grande somme que c'est assez difficile d'imaginer ce que c'est. J'ai essayé quelques exercices qui valent ce qu'ils valent, mais j'ai calculé que, par exemple, cela ferait 17'000 kilos en pièces de 5 francs. Ou bien en billets de

10 francs qui se touchent un à un, cela fait 80 kilomètres, donc de Sierre jusqu'au lac Léman, on peut jouer au Petit Poucet et laisser traîner des billets de 10 francs. Devant ce gouffre, il est irresponsable de ne rien entreprendre. Comme d'habitude, on pointe du doigt le Canton, on espère qu'il va bientôt réviser le mode de financement des écoles de degré tertiaire. C'est un combat juste et la députation sierroise est prête à le mener. Mais cette révision n'est ni acquise, ni même suffisante pour rétablir l'équilibre financier, même si on gagnait sur la totalité des 4 millions que nous payons. Donc la Commune a besoin d'une stratégie pour redresser la barre. Or, le Conseil municipal est dans le déni. Il présente les comptes comme le ferait un comptable, une fiduciaire, mais pas comme un gestionnaire ou un administrateur. Il continue comme si de rien n'était, proposant même de nouvelles dépenses. Nous ne pouvons plus nous permettre de nous endetter de la sorte. Il va falloir prendre des décisions, et de celles qui sont sous notre contrôle, même si elles sont douloureuses. Il y a évidemment des dépenses qui peuvent être réduites. Alors les bus coûtent 2 millions par an, l'UAPE CHF 1'800'000.-, le Théâtre les Halles CHF 800'000.-. Alors là, je ne suis pas particulièrement original mais ce sont là que se trouvent les grandes sommes qui sont sous notre contrôle. Et nous sommes évidemment prêts à étudier toute autre piste. Un autre axe d'action, que nous proposons, concerne la gestion de la fortune communale. La Commune possède énormément de biens, tellement même que l'administration a perdu la vue d'ensemble des objets immobiliers dont la Commune est propriétaire. Quelle est la réelle valeur de ces biens ? Quel est le rendement de chacun de ceux-ci ? Un bon gestionnaire répondrait à ces questions et déciderait de se séparer d'objets de valeur non nécessaires au bon fonctionnement de la Commune ; pas dans le but de masquer temporairement un déficit structurel mais pour concentrer l'attention sur les tâches essentielles et ainsi mieux gérer la Commune. Finalement, ces comptes 2020 et l'absence de solutions proposées par l'exécutif en particulier rendent encore plus incompréhensible le refus d'effectuer un audit de la Commune. Avec cet audit, nous voulions donner des outils et des pistes. Par son refus, le Conseil - je pourrais dire les Conseils - ont montré que non seulement il n'avait pas de solutions mais en plus qu'il n'essayer même pas d'en trouver. C'est déjà la cinquième fois que je commente des comptes de la Commune. Et à chaque fois, j'ai eu la désagréable impression que l'attitude qui domine est « après moi le déluge ». La Commune peut vivre encore assez longtemps sur sa fortune, au moins assez longtemps pour que ce soit à d'autres personnes que nous d'en gérer les conséquences. Mais il ne faut quand même pas oublier que si on peut entrer dans l'histoire en construisant un bâtiment, en inventant un nouveau quartier ou en créant une nouvelle Commune, on peut aussi le faire en étant responsable d'une situation financière inextricable. À vous de voir si c'est cet héritage que vous voulez laisser. Le groupe UDC soutient l'entrée en matière ; nous ne nous opposerons pas aux comptes, car nous ne voyons pas d'erreur comptable. Par contre, nous ne pouvons pas accepter de voir les déficits s'accumuler sans réaction : nous allons nous abstenir pour montrer notre désapprobation. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. MELLY. D'autres intervenants ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

Messieurs les présidents, Madame la Conseillère municipale, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Mon intervention, au nom des Verts, sur les comptes 2020 sera brève. Notre groupe a lu avec attention le rapport de la commission de gestion et la remercie pour la qualité et la précision de son travail. Il est vrai que l'ampleur du déficit nous a frappés bien que les réponses du Conseil municipal sur toutes les questions de la Cogest soient claires et précises. Bien sûr certaines dépenses interrogent quant à leur pertinence, mais la majorité des charges étant, comme on dit, incompressibles, la marge de manœuvre paraît mince. La Cogest suggère au Conseil municipal, dans sa conclusion, de retrouver les chiffres noirs. Cette injonction me semble à la fois pertinente et illusoire au vu de la répétition des déficits. Certes, des décisions, indépendantes de la volonté du Conseil municipal concernant la compensation des charges de centralité et la révision de la loi sur les hautes écoles devraient, si les décisions répondent aux souhaits de nos autorités, quelque peu réduire les déficits des années futures. Ceci mis à part, quelles sont réellement les possibilités de redresser les finances de notre Commune ? Comment limiter l'augmentation des charges sociales notamment ? Comment générer de nouvelles rentrées ? Est-ce possible ou utopique ? Les coupes linéaires de 10 %, exigées dans chaque département pour le budget 2021 n'auront quasi aucun impact sur les dépenses mais de lourdes conséquences pour la vie de certaines personnes. La suppression de la subvention à la colonie en est un exemple parmi d'autres. Ma question est celle-ci : étant donné la grande charge de

travail qui occupe le Conseil municipal pour la gestion du ménage municipal quotidien, celui-ci dispose-t-il de suffisamment de temps et d'énergie pour rechercher des solutions pour inverser la courbe déficitaire de nos comptes ? La mise sur pied d'une commission ne serait-elle pas utile ? Elle pourrait suggérer de nouvelles pistes, avoir une vue d'ensemble... Ou alors doit-on se résigner à subir, chaque année, à chaque lecture des comptes, le constat qu'il n'y a rien à faire ? Je précise qu'il n'y a pas eu de consultation avec le groupe PS/PCS. Je réitère mes remerciements à l'intention des membres de la Cogest et de sa présidente Natacha BONVIN. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière ainsi que les comptes 2020 de la Ville de Sierre.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Autre intervenant ? M. REY.

Joël REY

Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues. Notre groupe a pris connaissance des comptes 2020 ainsi que du rapport de la commission de gestion. Nous remercions la Cogest pour son travail d'analyse et pour son rapport de synthèse dont nous reprenons à notre compte les principales remarques ainsi que les conclusions. Etant donné que la fiduciaire Fidag nous recommande d'approuver les comptes annuels tels que soumis, que la commission de gestion relève la bonne tenue de ceux-ci et la clarté des explications fournies par la Municipalité, notre groupe accepte l'entrée en matière et valide les comptes 2020, non sans une inquiétude certaine quant au déficit de 6.3 millions, ce qui représente une perte de presque 1 million supplémentaire que budgétisée. Ce septième exercice déficitaire nous questionne évidemment sur le fait d'enrayer cette spirale de chiffres rouges que la Ville a pris l'habitude d'avoir. L'effet Covid a eu un impact qu'il était très délicat de chiffrer au début de cette pandémie. Le résultat est clair pour cet exercice comptable. Il se chiffre à environ CHF 400'000.– de manque à gagner pour la Commune, sans tenir compte des rubriques 70 et 90 qu'il est très difficile d'évaluer avec précision. Nous sommes conscients que sur l'exercice 2021 une perte sera probablement aussi à l'ordre du jour. Accumuler des pertes au fil des exercices amène évidemment, j'imagine, la Municipalité à essayer de trouver des solutions. Pour ce faire, on se rend compte qu'il y a trois axes à étudier :

- 1) Réduire les charges : cette solution entraînerait inévitablement moins de prestations offertes par la Commune et cela risque d'engendrer des choix douloureux mais peut-être nécessaires sur le moyen terme si aucune autre solution n'est trouvée.
- 2) Augmenter les recettes, sous-entendu les impôts : cette solution n'est aussi évidemment pas idéale puisqu'elle péjorerait la classe moyenne qui a déjà parfois de la peine à boucler son budget. Cela dissuaderait aussi certains contribuables de s'établir à Sierre pour des motifs de taux d'imposition.
- 3) Diminuer les investissements : les économistes sont assez unanimes sur le fait qu'il est important, en temps de crise, que les collectivités mènent une politique anticyclique d'investissement, afin d'aider l'économie à retrouver un bon rythme de croisière. Il n'est donc pas souhaitable de diminuer drastiquement les investissements sachant que de grands projets sont en voie de réalisation.

Le problème est donc complexe et les solutions passeront inévitablement par deux rubriques qui grèvent le budget : les charges de centralité ainsi que le financement du degré tertiaire qui, pour ce seul point, nous coûte 4 millions par année. On espère vivement qu'un arrangement avec l'Etat puisse être trouvé rapidement sur ce sujet car les coûts qui sont en jeu sont conséquents. Sur la moyenne des dernières années, si ce montant n'avait pas été facturé à la Commune, le résultat comptable serait à l'équilibre. Le groupe PDC s'étonne et s'inquiète aussi de l'augmentation des dépenses concernant le social. La séance d'informations du 26 mai était fort instructive mais a permis de voir avec quelle rapidité les dépenses concernant le social ont explosé. Pour rappel, ces coûts s'élevaient *grosso modo* à 3.5 millions en 2018 et 4.5 millions en 2020, soit une augmentation de 1 million sur deux ans. Le calcul est vite fait, une augmentation de CHF 500'000.– par année, qui péjore grandement les comptes de la Commune. Nous sommes bien conscients qu'une série de lois et de règlements régissent cette rubrique et ne permettent pas à la Municipalité d'avoir une grande marge de manœuvre. Toutefois, il est assez urgent d'essayer de trouver des solutions, de concert avec tous les partenaires influençant ces charges. Notre groupe ne veut pas d'une détérioration de la paix sociale, mais trouver les solutions les plus pragmatiques et adéquates afin que cette rubrique ne prenne pas une ampleur démesurée ces prochaines années. En conclusion, nous sommes conscients de la difficulté à équilibrer le budget de la Ville de Sierre avec toutes ses contraintes. Il faut quand même rappeler que la Ville a une fortune de

113 millions au patrimoine financier, mais il ne faudrait pas que celle-ci diminue comme peau de chagrin car, en définitive, le chagrin serait pour les citoyennes et citoyens sierrois. Le groupe PDC accepte à l'unanimité les comptes 2020 de la ville de Sierre.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. REY. Y a-t-il d'autres intervenants ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Je rappelle que le groupe des Verts doit aussi compter les voix du bureau et communiquer un chiffre en bloc. Les masques ne facilitant pas notre tâche, je demande aussi aux scrutateurs de parler le plus clairement possible. D'avance, je vous remercie. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2020 de la Commune de Sierre lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER, M. EGGS, Mme ROULIER, Mme BENEY, M. CORNUZ. (*M. Jean-Michel GANON ZUBER s'adresse à M. CORNUZ*). Il ne faut pas compter Blaise, c'est le groupe des Verts qui doit compter le bureau, merci. Ceux qui sont contre lèvent la main. Mme MATTER, M. EGGS, Mme ROULIER, Mme BENEY, M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent. Mme MATTER, M. EGGS, Mme ROULIER, Mme BENEY, M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Je vous remercie.

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons maintenant passer au point 3 c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre vos fascicules des comptes 2020. Je profite du moment pour féliciter la chancellerie pour la qualité de son travail. Ceci étant dit, nous allons passer à la lecture de ces comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Tout le monde ayant pu saisir ce document, je vais commencer. S'agissant du bilan au 31.12.2020, il s'agit des pages 9 à 19, y a-t-il des questions ? Je passe maintenant aux charges et revenus du compte de fonctionnement en débutant aux comptes 10 administration générale, ce sont les pages 20 à 23. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 20, sécurité publique, il s'agit des pages 24 à 29. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Si tel n'est pas le cas, je passe aux comptes 30, concernant l'enseignement et la formation, ce sont les pages 30 à 34. Y a-t-il des questions ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc aux comptes 50, actions sociales et médico-sociales ; il s'agit des pages 42 et 43. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Ce n'est pas le cas, je passe donc aux comptes 60 concernant le service de l'eau et de l'énergie, pages 44 à 46. Y a-t-il des intervenants ? Pas d'intervenants. Nous arrivons aux comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, les pages 47 à 55. Quelqu'un désire s'exprimer ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

En matière de sites pollués, plus spécialement celui de la société Tradipack dont l'histoire a été largement évoquée dans la presse, le rapport mentionne que la Commune pourrait être appelée à une participation financière relativement conséquente l'ordre de 4 à 5 millions tout de même à une échéance de 10 à 15 ans. Le provisionnement envisagé CHF 400'000.– reste-t-il suffisant ? Il est fait mention d'autres sites possiblement concernés. Lesquels et doit-on s'en inquiéter véritablement ? Des solutions sont envisagées par la Commune pour éviter ce type de responsabilité indirecte ?

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Oui, merci à Mme METRAL de poser cette question. Vous parlez sans doute du remblai de la société qui s'appelle ainsi, enfin qui est dénommée ainsi, de la société Normpack et vous avez constaté effectivement qu'un des effets... un des éléments qui nous amènent à des comptes aussi mauvais, eh bien, c'est justement cette provision de CHF 400'000.– qui a été faite en accord aussi avec notre organe de révision. Donc à savoir que ce site situé au bord du Rhône est un remblai avec différents types de matériaux qui ont été amenés déjà depuis les années 1920, qui sont issus finalement du travail des usines d'aluminium et les collectivités publiques - c'est-à-dire Confédération, Canton et *in fine* Communes - sont considérées comme tiers supplétifs lorsque

l'un des pollueurs par action n'est plus une société existante. En l'occurrence on parle là des transporteurs, des entreprises de transport qui ont amené les polluants sur ce site. C'est des dossiers qui sont extrêmement complexes, c'est des dossiers qui sont traités au niveau du service cantonal de l'environnement, mais aussi avec l'office fédéral de l'environnement et dans les parties qui traitent ce genre de dossier, bien évidemment, vous le comprendrez les entreprises encore en fonction dont certaines sont des multinationales sont aussi entourées d'une armada de juristes et la plupart des décisions font office en fait de décisions de justice. Donc l'assainissement de ce remblai se fera une fois que la justice aura imposé, finalement, la solution d'assainissement. Nous partons du principe du pire, c'est-à-dire que la solution d'assainissement serait celle qui coûterait le plus cher et nous avons convenu – je l'ai dit, en accord avec notre organe de révision – de provisionner déjà un montant de CHF 400'000.–, ce qui en 10 ans ferait 4 millions, le pire étant pour la Ville de Sierre de devoir potentiellement assumer 5 millions de francs pour cet assainissement. Eh bien à nouveau, dans quel laps de temps, c'est quasiment impossible à savoir : ça pourrait être dans 10 ans, comme ça pourrait être dans plus longtemps. Et ce site-là est le site qui nous fait le plus de soucis en termes de conséquences financières... et par rapport à votre question, il y a d'autres sites pollués qui sont connus. Il y a un cadastre des sites pollués, mais par contre les montants en jeu sont beaucoup moins importants et surtout la part communale est moindre. Là c'est vraiment un cas qui est ennuyeux, qui est complexe. Mais à nouveau, il faut bien se rendre compte que malheureusement, ou heureusement je ne sais pas, mais les procédures judiciaires et juridiques par avocats interposés prennent extrêmement de temps et ensuite les déterminations des spécialistes, pour déterminer quelle serait la mesure d'assainissement la plus adaptée nécessitent des études spécialisées, qui sont toujours combattues, etc. donc on est dans un horizon de temps qui est pour nous impossible à chiffrer et je pense que ni le Canton, ni même la Confédération ne pourraient avec certitude dire à quelle date, ou plus ou moins même à quelle date ce remblai serait et sera assaini. Vous rajoutez à ça la complexité qu'on a aux abords du Rhône qui nécessitera... qui a des projets dont on ne connaît pas encore la teneur, ça rajoute à la complexité de ce secteur. En espérant vous avoir répondu...

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous passons aux comptes 90, finances et impôts, pages 56 à 58. Y a-t-il des questions concernant cette rubrique ? Nous allons passer maintenant à la rubrique des dépenses et recettes du compte d'investissement qui figurent aux pages 59 à 71. Y a-t-il des questions ?

d. Discussion générale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, je vous remercie et je vous invite à poursuivre avec le point 3 d, discussion générale. La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Personne.

e. Votation finale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au point 3 e, votation sur les comptes 2020. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, les personnes qui acceptent les comptes 2020 lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent les comptes 2020 lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui s'abstiennent. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **Les comptes de la Ville de Sierre sont acceptés par 51 voix et 5 abstentions** et 0 contre bien sûr. Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer suite à ce vote ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Eh bien écoutez, Monsieur le Président, j'aimerais déjà remercier le plénum. J'ai bien évidemment entendu l'entier des propos des chefs de groupes. Je crois que finalement on se rejoint, on se rejoint sur le constat, je l'ai dit aussi je crois en préambule, la plupart des choses que j'ai entendues je les comprends et puis après il y a certains propos qui méritent quand même peut-être que je m'exprime. Agir comme comptable, ça serait ne pas vous proposer des comptes à moins

6 millions... agir comme politique, c'est justement devoir réfléchir sur le temps long parce qu'en fait la politique ça prend du temps. Pour parvenir à infléchir une action, pour parvenir à mettre sur pied un dossier, pour parvenir à améliorer des finances publiques, pour parvenir à changer une loi cantonale, ça prend du temps. Et ce temps, eh bien, on le prend et ce n'est pas un manque d'énergie, c'est que des fois ça peut vous paraître un temps beaucoup trop long, mais croyez-moi c'est tous les jours, c'est beaucoup d'énergie, c'est beaucoup de volonté et c'est aussi des projections qui porteront peut-être leurs fruits. Et puis peut-être que ça ne sera pas nous, plus nous, plus cet exécutif... peut-être que ça sera vous dans la salle qui serez à notre place et qui aurez les fruits, pourris ou joyeux, du travail qui est effectué, qui a été effectué par nos prédécesseurs... On essaye de faire au mieux depuis qu'on est en fonction. J'ai eu l'occasion de le dire, je crois à la commission de gestion, ce n'est pas agréable, ce n'est pas agréable d'être président, ce n'est pas agréable d'être conseiller communal et de devoir présenter à sa population, dont vous êtes les représentants, des comptes déficitaires. Personne n'aime ça, mais je crois que je l'ai aussi entendu ce soir, c'est que l'équilibre c'est aussi une notion importante en politique. Et l'équilibre financier, c'est bien, mais l'équilibre humain, l'équilibre social, l'équilibre sociétal, c'est aussi important. Et donc je crois, par votre vote et par votre compréhension, parce que je sais que la plupart d'entre vous comprennent cet état de fait, cette situation et comprennent aussi les objectifs politiques fixés. Je crois qu'on doit continuer sur cette voie. Je l'ai entendu tout à l'heure de l'un ou l'autre chef de groupe, l'objectif qu'on n'a peut-être pas assez exprimé ce soir c'est d'être attractif... Et on a dit oui, la Lonza... je crois que quand on vous a présenté ce programme de législature en début d'année, au mois de mars sauf erreur de ma part, eh bien ça c'est un programme politique, c'est un programme qui se construit aussi sur le temps long. Alors Sierre a des atouts et je crois sincèrement au fond de moi-même que nous devons, nous, être les premiers porteurs de la qualité de vie que l'on a dans notre cité, et que la Lonza, mais aussi d'autres entreprises finalement, peuvent attirer des habitants, peuvent attirer des contribuables, peuvent attirer, eh bien, des sociétés qui amélioreront, on l'espère, les recettes fiscales de notre Commune. Je vous l'avais dit aussi, sauf erreur de ma part c'était en février, et les choses avancent sur ce qu'on a appelé, sur ce que certains appellent un audit, sur une analyse finalement des finances de la Ville de Sierre, une analyse externe. Alors vous dire que le rendez-vous a été fixé, ce sera courant de l'été, avec le professeur Soguel qui est le recteur et le directeur de l'IDHEAP l'institut des hautes études en administration publique, c'est un spécialiste des finances publiques. Parce que ça nous intrigue aussi, ça nous intrigue que Sierre, par rapport à d'autres Communes similaires, ait des comptes qui soient aussi mauvais et puis finalement des projections budgétaires aussi difficiles. Les éléments qu'on a pu analyser - par exemple avec l'Union des Villes valaisannes, on a mandaté la société Ecoplan - montrent qu'on n'a pas non plus un profil d'une administration pléthorique avec beaucoup trop de personnel. Alors c'est clair qu'on a le territoire qui est le nôtre et la comparaison avec d'autres territoires communaux est toujours difficile, mais bien évidemment que notre travail de réflexion avec les Communes voisines il est important, mais je crois qu'on a aussi de la solidarité avec nos Communes voisines et il faudra travailler aussi cet élément-là, cet élément de mutualisation, cet élément de réflexion en termes de bassin versant, ça fait partie aussi de ce concept des charges de centralité ; ça fait partie de ces discussions que l'on mène sur un processus ou sur des processus de fusion. Donc vous dire que ce n'est vraiment pas de gaieté de cœur qu'on vous présente des comptes déficitaires, ce n'est pas de gaieté de cœur que mon prédécesseur et moi-même - et je l'ai entendu - pendant maintenant 7/10 ans présentent des comptes négatifs. Mais ce que je dois vraiment vous dire c'est que c'est aussi un courage politique que de maintenir des prestations, c'est un courage politique que de dire, eh bien, c'est important que nos habitants, nos enfants, nos plus âgés, ils aient ces prestations de service public. Et chaque fois qu'on fait des budgets, toutes les décisions sont pondérées, aucune coupe n'est facile à faire ; nous en faisons et parfois, d'ailleurs, c'est vous le plénum qui nous retoquez pour CHF 10'000.- parce que ce n'est jamais facile, parce que quand vous avez un lobby ou une pression quelconque il y a la difficulté de faire des choix. Et puis, ce que j'ai entendu, qui m'intrigue, mais c'est volontiers que j'accueille dans mon bureau le teneur de ces propos, c'est que les biens mobiliers et immobiliers de la Ville sont tous connus, sont bien tenus. Un projet comme Condémines 20/30, c'est justement une valorisation de biens fonciers. C'est comment est-ce qu'on rend attractifs et comment on donne de la valeur aux biens municipaux pour parvenir ensuite à les valoriser et avoir une bonification financière. Mais à nouveau, mon message c'est simplement de vous dire qu'on se bat, mais que les actions en politique prennent du temps et ce temps j'espère qu'on l'aura, que vous l'aurez avec nous et qu'on apprendra à comprendre et à se comprendre pour trouver ce chemin pour, oui, améliorer les finances de la Ville, mais arriver finalement à ce que notre génération d'élus puisse se retourner

vers le passé avec le sentiment qu'on a agi avec conscience et qu'on a fait ce qu'on devait pour que nos enfants aient toujours confiance et fierté de vivre en ville de Sierre. Voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux. Merci Monsieur le Président.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Monsieur le Président.

4. NOMINATION DES REVISEURS POUR LES COMPTES COMMUNAUX

a. Rapport de la commission de gestion

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons passer au point 4, nomination des réviseurs pour les comptes communaux, article 83 de la loi sur les Communes du 5 février 2004, 4a, rapport de la commission de gestion, M. Fabien ROBYR, rapporteur de la Cogest pour la lecture.

Fabien ROBYR

Voilà Mesdames, Messieurs, on va considérer que je réitère mes salutations à notre assemblée. Petit point liminaire, au vu de sa situation professionnelle je vous informe que M. Christian FLOREY, membre de notre plénum, s'est récusé sur ce dossier en raison de sa situation professionnelle auprès de Fidag SA. La révision des comptes communaux est réglementée par l'article 83 de la loi sur les Communes du 5 février 2004. Il va de la compétence du Conseil général de nommer des réviseurs des comptes communaux pour la durée de la législature. Selon le message du Conseil communal, considérant que le travail fourni par la fiduciaire Fidag est satisfaisant, que cette dernière dispose d'une taille, d'une expérience des collectivités publiques et d'un réseau de compétences intéressant pour la Commune, il en va de l'intérêt de la Commune de prolonger ce mandat. Elle pourra ainsi bénéficier de la connaissance acquise par l'organe de révision sur le fonctionnement de l'administration. Selon les investigations de la Cogest, cette société constitue un acteur majeur du domaine en Suisse romande. L'expérience acquise durant des années, les différents mandats – que ce soit dans le domaine privé ou public – les différentes certifications obtenues telles que « ISO 9001 » « ISO 14001 », « Expert Suisse audit fiscalité fiduciaire » constituent autant de gages de qualité. La fiduciaire Fidag SA révisé les comptes communaux depuis 2004. Dans un souci de continuité et d'efficacité, la Cogest recommande de suivre la proposition du Conseil communal de reconduire le mandat de la société Fidag SA pour la révision des comptes de la Commune pour la durée de la législature actuelle, soit les comptes 2021 à 2024. Merci pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. ROBYR. Quelqu'un d'autre veut-il s'exprimer ?

b. Entrée en matière

Jean-Michel GANON ZUBER

J'ouvre donc les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ? M. BERTHOD.

Pierre BERTHOD

Simplement remercier... enfin, M. ROBYR s'est parfaitement exprimé. La société Fidag est une société connue pour son professionnalisme, son impartialité. Peut-être à préciser qu'effectivement elle est depuis 2004, vous venez de le dire, réviseuse des comptes de la Ville, mais selon la pratique de cette profession, les réviseurs changent et donc les réviseurs responsables qui auditeraient, si vous l'acceptez, les comptes les prochaines années ne seront pas les mêmes que les 8 dernières années. Je ne peux que vous inviter à suivre cette proposition et les conclusions du rapport de la commission de gestion.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs de se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs,

les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2020 de la Commune de Sierre... les conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sur la proposition de Fidag comme réviseur de comptes lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Ceux qui sont contre. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **L'entrée en matière est acceptée par 56 voix pour et une abstention.**

c. Discussion générale

Jean-Michel GANON ZUBER

Point suivant, discussion générale, y a-t-il des intervenants ? Pas d'intervenants.

d. Votation finale

Jean-Michel GANON ZUBER

Si tel n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au point d, votation. J'invite les scrutatrices et les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux qui acceptent le renouvellement du contrat à Fidag lèvent la main s'il vous plaît. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Les conseillers généraux qui refusent le renouvellement du mandat à Fidag lèvent la main. Mme MATTER. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. Et ceux qui s'abstiennent. Mme MATTER... il manque deux pour le groupe PLR. M. EGGS. Mme ROULIER. Mme BENEY. M. CORNUZ. **La nomination des réviseurs de comptes, en l'occurrence Fidag SA est acceptée par 55 voix pour et deux abstentions.** Je vous remercie.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous allons passer au point 5, informations de la Municipalité. Monsieur le Président, je vous passe la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ères généraux-ales j'aurai trois informations, mais en préambule vous dire que vous avez reçu ces derniers temps, sauf erreur de ma part, deux newsletters qui sont adressées spécialement à votre attention dans lesquelles on essaye de générer du contenu qu'il nous semble utile de porter à votre connaissance et dans lesquelles aussi on effectuera le suivi des différents chantiers et c'est aussi un nouveau mode de communication entre l'administration, la Municipalité et le Conseil général ; j'espère qu'il amène satisfaction, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des sujets particuliers ou des propositions d'amélioration.

Système de récolte de déchets verts

Des trois informations de ce soir, la première concerne des nouvelles de la mise en place du système de récolte des déchets verts. C'est une volonté de la Ville, mais c'est également une réponse à un postulat du Conseil général lors de la précédente législature. Et vous dire que le territoire de la commune de Sierre sera doté de ces récolteurs de manière progressive dans les principaux écopoints dès les semaines à venir. Cette mise en place s'effectue sous l'égide de l'UTO (usine de traitement des ordures du Valais central). Et Sierre officie ainsi comme commune pilote dans le périmètre de l'UTO et est ainsi précurseur dans notre région. Ce système de récolte des déchets alimentaires des ménages permettra ainsi une forte valorisation de ces déchets qui seront transformés en biogaz puis en compost, la boucle étant ainsi bouclée.

Patinoire de Graben

Une deuxième information, si je peux me permettre, qui concerne là la patinoire de Graben. Alors en fin de semaine dernière, jeudi sauf erreur de ma part, il a été constaté lors des travaux de révisions qu'un condenseur de la patinoire de Graben ne fonctionnait plus et devait impérativement être remplacé. Ce condenseur, je ne suis pas spécialiste, mais c'est un élément

technique indispensable à la fabrication de la glace, à la fabrication du froid. Dès lors le service des bâtiments et les entreprises spécialisées s'attellent, dans des délais qui sont serrés, à trouver la meilleure solution pour permettre la reprise des activités sportives. Et si je profite du plénum pour vous en informer, c'est que selon les premières analyses, les coûts inhérents à cette remise en état dépasseraient le budget ordinaire alloué en 2021 et seraient ainsi de compétence de votre Conseil général sous forme d'une demande de crédit supplémentaire. Alors une fois que les analyses techniques et les implications financières seront connues, la Ville informera rapidement le bureau du Conseil général pour planifier une séance du plénum qui devra se déterminer sur cette question probablement vers la rentrée scolaire, fin août/début septembre. L'exécutif ne peut agir dans l'urgence que dans le cadre de ses compétences pour assurer une solution somme toute très provisoire. Alors c'est une situation qui est bien embêtante et qui témoigne une fois de plus de la vétusté de l'infrastructure qu'est Graben. C'est une affaire à suivre. Nous contacterons le bureau au plus vite.

Politique culturelle

Et pour finir, troisième information, vous avez trouvé chacune et chacun sur vos table en arrivant la brochure qui synthétise la politique culturelle de la Ville de Sierre. Ce document est issu d'une démarche qui est le résultat d'un processus de travail qui a intégré tant les acteurs culturels de la ville que les conseillères-ers générales-aux qui ont participé à ces ateliers. Le service de la culture se tient à votre disposition pour entrer dans le détail de ce dossier, notamment pour la mise en œuvre des objectifs qui ont été fixés. Et à préciser que ce document sera rendu public dès demain matin sur notre site internet où vous trouverez toutes les informations qu'il nous semble utile de communiquer.

Voilà, Monsieur le Président, les informations de la Municipalité.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. BERTHOD.

6. DIVERS

Jean-Michel GANON ZUBER

Nous voici arrivés au dernier point de l'ordre du jour, point 6, divers. La parole est au plénum, Je propose qu'après 3 questions je passe la parole au président du Conseil municipal, M. BERTHOD, pour les réponses. Je vous prierai de bien vouloir donner votre nom avant de venir au micro, on n'a pas encore tous les noms dans la tête. Merci de votre compréhension. Alors la parole est au plénum. Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Messieurs les Présidents, Madame et Messieurs les Conseillers, chers collègues. En 2018/2019 bon nombre d'entre nous avons pris part à la présentation et aux ateliers participatifs de réflexion concernant le projet « Condémines 20/30 : un nouveau quartier dans la ville ». Un projet ambitieux et attractif qui a fait l'objet d'une étude-test réalisée par cinq bureaux d'architectes dont les résultats ont permis de déterminer l'image directrice du site et de définir dans les grandes lignes la planification du quartier : les espaces publics et les équipements publics. Nous ne pouvons qu'applaudir la dynamique futuriste et entreprenante de la Ville de Sierre et suivons attentivement les grandes étapes qui nous sont présentées, notamment le plan directeur des écoles, les négociations en cours pour la future patinoire, les grands projets de la législature 2021/2024. Voici ma question et la question que se posent quelques Sierrois : « Dans quelle mesure la situation financière de la Ville et les conséquences de la crise Covid, encore non mesurables, auront un impact par rapport à la réalisation de ces projets et aux plannings prévisionnels établis ? ». Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci Mme BREMBILLA. Autre question ? M. MELLY.

Blaise MELLÉ

Je préfère parler debout ; j'ai déjà salué avant alors je passe cette étape. Le nouveau plan directeur des écoles nous a été présenté il y a deux semaines durant la séance d'informations. Avec le recul, la principale nouveauté est l'annonce de la fermeture de l'école de Plantzette. Après

en avoir parlé avec des membres des différents groupes, j'ai l'impression que cette décision n'a pas convaincu. Premièrement, elle semble être en contradiction avec les principes énoncés dans ce même plan directeur. Par exemple, en conclusion le plan directeur se termine par : « Les conclusions de ce plan directeur se déclinent en trois points : [Point numéro 1] La Ville de Sierre veut promouvoir la proximité. Les écoles des villages vont être maintenues ». Ça c'est la fin de la citation du plan directeur. Avec Noës et Muraz, Plantzette est une des écoles de quartiers, de proximité. Si on la ferme, on va nécessairement éloigner certains enfants de leur école. Cela va nécessiter des trajets plus longs et forcera bien sûr certains enfants à prendre un véhicule à la place d'aller à pied. Les arguments démographiques ne sont pas convaincants de mon point de vue. Si on note d'abord... si on regarde les prévisions réalisées par l'entreprise MicroGIS, dans le plan directeur lui-même elles ont été tronquées. Mais dans la version non tronquée dans la présentation on voit que le nombre d'enfants prévus à Plantzette devrait être en 2030 légèrement plus élevé qu'en 2020, en tout cas pas de baisse. Cela n'est pas étonnant parce que la partie de la ville au sud de la gare connaît aussi un développement démographique important, les Platanes, jardin d'Itagne, il y a des projets même à sous-Géronde. Donc le nombre d'enfants à Plantzette ne devrait pas baisser selon les prévisions faites par cette entreprise MicroGIS. En plus de l'éloignement du domicile, la concentration des élèves dans deux grands centres, Borzuat et les Glariers, risque d'exacerber les problèmes d'incivilité. L'une des préoccupations grandissantes depuis des années est la gestion de la discipline. Or il se trouve que ces problèmes sont bien moins aigus, voire inexistantes dans les petits centres et c'est également un fait reconnu à Sierre. Sur ce plan, concentrer les élèves dans deux grands centres est davantage un problème qu'une solution. Le fait de disposer d'écoles de quartiers permet aussi de déplacer les élèves en proie au harcèlement, phénomène malheureusement en augmentation. Pour ces derniers, échapper à l'ambiance qui a pesé sur eux peut s'avérer un réel soulagement, ce qui n'est pas le cas dans un grand centre où on peut simplement changer l'élève de classe ou d'étage, mais il va baigner dans le même milieu scolaire. Et finalement, il faut noter que cette école joue un rôle important pour l'attractivité de la commune, donc ça a été mentionné par plusieurs intervenants avant et en particulier par le chef du groupe PLR. Le quartier de Plantzette est un des seuls quartiers de villas, qui peut séduire des contribuables intéressants pour notre Commune. Et l'expansion de la Lonza, justement mentionnée précédemment, à Viège offre la possibilité à Sierre de se positionner pour accueillir les nouveaux employés de langue française. Le quartier résidentiel de Plantzette offre un positionnement idéal près de la gare. Une petite école de proximité est beaucoup plus attrayante et rassurante que la barre de Borzuat pour un habitant potentiel qui compare les alternatives. Comme vous voyez, il y a beaucoup d'arguments qui parlent en faveur de l'école de (Borzuat) Plantzette. Or, la fermeture de cette école n'a pas été abordée directement durant la présentation. D'ailleurs, elle n'est pas apparue dans la presse lorsque le plan directeur a été présenté. C'est pourquoi je souhaiterais savoir si le Conseil municipal a bien pris en considération ces éléments. Et si oui, quels sont les arguments qui ont fait pencher la balance du côté de la fermeture de Plantzette ? Merci pour votre réponse.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. MELLY. Mme MOULIN.

Daria MOULIN

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la Ville, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je prendrai ici la parole à titre personnel. Veuillez prendre en considération la bienveillance avec laquelle je vous interroge ce soir et n'y voyez aucune volonté de ma part de faire des accusations polémiques, mais plutôt entendez le besoin que je transmets de la part d'une partie des citoyens sierrois, parmi lesquels certains conseillers généraux, et pour qui certaines informations nécessitent plus de clarté. Dans les différentes présentations auxquelles nous avons été conviés, il ressort, entre autres, la volonté de maintenir et de promouvoir la vie des quartiers de la ville. Nous voulons tous ici que Sierre soit le plus agréable possible. Lors de la présentation du nouveau plan directeur des écoles, il nous a été transmis comme information, que les centres scolaires de Muraz et Noës seront maintenus. Ils apparaissent sur les graphiques encore en 2040 en effet. C'est une bonne nouvelle. Il nous a été expliqué que l'école de Beaulieu fermera ses portes et les raisons semblent cohérentes. Pour ce qui est du centre scolaire de Plantzette, nulle explication n'a été donnée sur une prochaine fermeture, mais elle disparaît simplement des graphiques dès 2026. Et une ligne annonce cette fermeture en 2026 en fin de document. Les centres de Borzuat et des Glariers vont faire l'objet de plusieurs rénovations et agrandissements d'envergure et nous pouvons entendre la volonté de

développer ces deux grands pôles, avec des interactions avec des plus petits centres scolaires, sans qu'il soit forcément compréhensible de quel genre d'interactions il pourrait s'agir. Pourriez-vous donc nous donner des précisions sur les interactions possibles entre deux centres géographiquement distants l'un de l'autre ? Si le développement de ces deux écoles centrales a été très bien expliqué, il vient presque naturel de se questionner sur la date de péremption qui sera mise sur les plus petits centres, à savoir Noës, Muraz et Plantzette. Plantzette semble déjà compromis, c'est le cas, alors même que dans le plan directeur il est annoncé une hausse de la démographie dans les secteurs qui pourraient desservir ce centre. Comprenez-vous qu'il puisse être déroutant d'entendre à la fois le message de vouloir promouvoir les quartiers et celui de fermeture d'une - et peut-être plus dans un futur plus ou moins proche - école de quartier ? Y a-t-il une vision d'avenir sur la manière de développer les magnifiques quartiers de notre ville de Sierre ? Et pourrions-nous la connaître ? Pour revenir aux petits centres scolaires dans les quartiers : ne voyez-vous vraiment pas le lien de cause à effet qu'aurait la fermeture d'une école et le vieillissement de la population dans un quartier ? Dans une famille standard de nos jours, père et mère travaillent et la garde des enfants, ainsi que le lieu de scolarisation, sont des arguments importants pour le choix du lieu d'habitation. Les espaces verts, la possibilité de sortir de chez soi sans dangers sont également un atout. Sans parler des liens du voisinage, du sentiment d'appartenance à un quartier que provoque le fait d'avoir des enfants qui y vivent et qui interagissent avec les autres habitants, notamment grâce à la vie autour de l'école. Alors, je vous repose une question : ces arguments pèsent-ils lors des décisions que vous prenez sur la direction que va prendre l'école sierroise ? Il est certes désagréable de recevoir sans cesse les plaintes des citoyens. N'importe qui peut le comprendre et votre travail en tant que conseillers municipaux et chefs de service n'est dans ce sens pas facile. Il est cependant également désagréable d'avoir le sentiment de déranger lorsqu'une question légitime est posée et que le sentiment de déranger prévaut sur la sensation d'être entendus, compris et pris en considération. Certainement, nombre de plaintes répétitives seraient épargnées si les réponses que la population attend de ses autorités étaient compréhensibles et clairement assumées. En espérant que ces interrogations, qui ne sont certainement pas nouvelles, soient entendues de la bonne manière et je vous demande de croire en ma volonté ici de trouver des solutions, et non seulement de soulever des problèmes. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme MOULIN. Monsieur le Président, je vous passe la parole.

Pierre BERTHOD

Merci, je tenterai de répondre à la première question de Mme BREMBILLA et ensuite notre collègue Laetitia MASSY en charge des écoles, du social et de la jeunesse se chargera de vous transmettre la réponse sur la fermeture de Plantzette et la question de Mme MOULIN. Mme BREMBILLA, vous me posiez la question dans quelle mesure la situation financière a un impact sur les grands projets, je dirais que ça amènerait à un débat d'une grande soirée que nous pourrions mener parce que c'est une question de politique d'ordre général. Ce qui me vient à l'esprit c'est de tout de même vous dire parce que c'est un petit peu, j'ai l'impression, le sens du début de votre interpellation, c'est les effets du Covid finalement sur les grands projets. Je crois, et on l'a entendu au préalable quand on a traité des comptes, c'est que la problématique financière de la Ville, Covid ou pas Covid, elle est là. Donc ça oblige à ce qu'on fasse preuve de créativité, ça oblige de générer des projets qui soient financés par le public, par le privé. Si nous étions une Commune riche comme Crésus, riche, multimillionnaire, peut-être que certaines questions on ne se les poserait pas, parce que finalement la patinoire on l'investirait, ou on vous proposerait d'investir 30, 40, 50 millions avec des fonds publics si on était riche. Or, on ne l'est pas ; donc ça nous oblige à être créatif, à tenter de trouver des équilibres, trouver des partenaires qui soient privés, qui soient aussi publics au sens peut-être d'autres Communes, du Canton, etc. Donc finalement je vous réponds d'une manière générale, c'est que c'est aussi dans le sens global de notre activité, donc ce que vous appelez les grands projets, donc des nouveaux quartiers ou de valorisation de terrains, des infrastructures scolaires, des infrastructures sportives, voire culturelles ; tous ces projets que nous avons présentés lors du programme de législature, eh bien, il faut réussir à les faire et ça fait partie aussi de notre travail. Il faut aussi quand même se rendre compte que la Ville de Sierre a un budget de 90 millions, donc elle a aussi une capacité d'investissement et on l'a entendu ce soir, c'est important pour une collectivité publique, d'autant plus peut-être lorsque la situation économique est défavorable, de continuer une politique

d'investissement, ce qui signifie finalement de générer des emplois et de faire tourner nos entreprises. Voilà, je suis convaincu que c'est une réponse somme toute trop succincte par rapport à l'ampleur que mériterait votre question, mais je vous invite à retenir la volonté d'être créatif et de s'associer avec d'autres partenaires qu'ils soient publics ou privés pour parvenir à réaliser les objectifs qu'on se fixe d'un point de vue politique. Et je passe volontiers la parole à Mme MASSY.

Jean-Michel GANON ZUBER
Mme MASSY.

Laetitia MASSY

Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers générales-aux, chers collègues. Tout d'abord merci pour ces questions qui démontrent tout l'intérêt que vous portez à nos écoles sierroises. L'objet de ces deux interventions porte sur les écoles... la première... enfin sur Plantzette qui est effectivement une des 10 écoles relevant de la scolarité obligatoire sises sur le territoire communal. Permettez donc que je vous rappelle en préambule les éléments qui nous ont conduits à la présentation du nouveau plan directeur des écoles qui prévoit, effectivement, la fermeture de deux écoles - et je profite peut-être de répondre aux interrogations de Mme MOULIN en même temps - qui prévoit très clairement de manière transparente et annoncée dans le document, la fermeture de deux écoles et absolument pas la fermeture d'autres écoles dans l'horizon qui est prévu dans le plan directeur des écoles, à savoir celle de Plantzette et celle de Beaulieu, nous en avons parlé de manière très ouverte lors de la soirée de présentation au Conseil général il y a deux semaines. Par contre, ce qui, à mon sens, est un élément extrêmement important, c'est l'importance du maintien des pôles scolaires des villages ; je pense bien sûr à Muraz et à Noës. Il n'est en aucun cas question de fermer Noës ou de fermer Muraz, pour des raisons de bâtiments, pour des raisons de besoins scolaires, pour des raisons de lignes de bus, pour des raisons relativement évidentes qui font que nous allons conserver ces deux bâtiments. Par contre, ce plan directeur des écoles prévoit des investissements extrêmement importants, nécessaires, au service de la jeunesse sierroise. Le dernier plan directeur des écoles datait de 2003 ; certains éléments ont été réalisés depuis, d'autres sont devenus complètement obsolètes et ont été abandonnés ou laissés dans un tiroir. Il était donc important de revoir ce nouveau plan directeur des écoles et de tenir compte de nouveaux paramètres que nous vous avons expliqués lors de la soirée de présentation mais que je reprendrai de manière très synthétique. Tout d'abord, vous en avez parlé notamment dans la question de M. MELLY, une analyse démographique actuelle et future de la ville a confirmé les constats réalisés depuis de nombreuses années, à savoir un décalage croissant entre la localisation de certaines de nos écoles, notamment dans le primaire, et les besoins démographiques de notre ville. Attention également de faire un petit peu attention aux chiffres MicroGIS, parce que, bien sûr que les chiffres sont corrects, mais la base sur laquelle ils ont fondé nos calculs n'est pas la base de nos écoles, c'est la base d'un périmètre qu'ils ont défini ; par exemple pour Plantzette, ce n'est pas la colline de Plantzette et les environs, ça va jusque bien plus loin que l'Industrie et jusqu'à la région de Sous-Géronde ; donc il faut faire très attention dans les chiffres quand on dit que les besoins augmentent dans les prévisions : oui, ils augmentent dans tout le périmètre sud-est de la ville, mais pas forcément sur la colline de Plantzette. Bref, premier point c'était ce constat que la démographie croît au sud des voies, qu'elle croît à l'ouest de la ville, mais pas forcément dans les régions où nous avons des écoles. Ensuite, le deuxième point c'est une analyse des besoins ; d'une part les besoins en transports scolaires, mais surtout, on en a parlé, les besoins en matière d'accueil de l'enfance, donc d'UAPE, donc je crois que les deux grandes décisions qui sont prises dans ce plan directeur des écoles, c'est la création d'une nouvelle UAPE sur l'est de la ville, l'agrandissement du pôle ouest de la ville, ce qui permettra d'avoir deux pôles répondants, mais on parle de grande école, on n'est pas en train de faire un mammoth. On va faire des écoles plus grandes qu'aujourd'hui mais qui resteront complètement à taille humaine et qui seront, pour comparaison, bien plus petites que les centres scolaires de Martigny qui sont des centres extrêmement grands ; à Sierre on gardera quand même plusieurs centres scolaires pour une même population, ce qui gardera des écoles à taille tout à fait humaine. Si je continue, d'autres éléments ont été pris en compte comme l'opportunité, notamment en matière de maîtrise des terrains, parce que nous avons des lieux avec des terrains, avec des salles de gymnastique ; à l'heure où nous parlons finances, c'est important de prendre en compte ce qui nous appartient, ce qui est déjà construit et ce qui fonctionne. Donc sans vouloir aller trop loin avec tous ces besoins, simplement vous dire que les conclusions se sont imposées comme une évidence. La fermeture de Plantzette n'a jamais été visée au départ de l'analyse ; c'est qu'à un moment donné on s'est rendu compte que cette école n'était plus forcément dans le

lieu nécessaire, que le bâtiment n'appartient pas à la Ville, on n'en a pas parlé de cela. Le bâtiment est loué par la Ville, il ne nous appartient pas ; il est actuellement loué pour un montant de CHF 50'000.– par année, mais dans l'état actuel. Je pense que ce bâtiment devrait être rénové ; si le bâtiment est rénové, on parlera d'un loyer bien plus important, mais il appartiendra au Conseil général de prévoir des amendements si vous souhaitez pouvoir faire différemment que ce que nous proposons. Deuxième élément important, c'est que cette école est dépourvue de salle de gymnastique, elle n'a pas de locaux dédiés aux ACM, ce qui fait que les enfants se déplacent déjà aujourd'hui en tout cas deux fois par semaine jusqu'à Borzuat et qu'ils n'ont pas les cours de gymnastique indispensables de manière... exactement comme c'est imposé par l'Etat ; c'est-à-dire qu'ils ne vont qu'une fois par semaine aux cours de gymnastique. C'est également le principe des classes à deux degrés qui est actuellement en vigueur à Plantzette ; M. MELLY, je crois que vous connaissez bien ce système et que vous en connaissez tous les désavantages, pour nous les avoir déjà expliqués. Donc, oui, Mesdames et Messieurs, les Conseillères-ers généraux-ales, il est vrai que le plan directeur prévoit que Plantzette ne soit plus une école de la ville de Sierre, mais pour mettre ses élèves dans un bâtiment neuf, du côté de Borzuat ou dans un autre bâtiment pour lequel il y aura des transports possibles. Maintenant, nous avons choisi de ne pas fermer cette école au moment du transfert des élèves de la Grande Barre de Borzuat, mais bien de le faire dans 5 ans, ce qui permettra quand même de se retourner et peut-être de trouver une nouvelle affectation à cette école actuelle ; pourquoi pas une école privée quand on parle d'attirer de nouveaux contribuables ? Aujourd'hui nous avons régulièrement des demandes pour des locaux privés que nous n'avons pas. Pour les proposer, ça pourrait être une piste ; les 5 ans permettront également d'explorer d'autres pistes qui pourraient être intéressantes. Donc en conclusion, oui, la fermeture de Plantzette est planifiée, celle de Beaulieu aussi, mais elle figurait déjà dans le plan directeur des écoles de 2003, et on en a parlé, mais je crois que la véritable révolution, c'est l'agrandissement du pôle ouest et la création d'une véritable structure d'accueil sur l'ouest de la ville. Maintenant les synergies entre les différents centres scolaires, entre Borzuat/Muraz ou Noës et les Glariers existent déjà en partie aujourd'hui. De nombreux élèves de l'ouest de la ville prennent le bus et vont à l'école à Noës et ce n'est pas nouveau. J'ai fait moi-même ma 6^{ème} primaire à Noës, en habitant l'ouest de la ville. Ce n'est pas une invention d'aujourd'hui, on va continuer ces collaborations et on va faire en sorte d'utiliser au mieux les bâtiments scolaires communaux. Pour Muraz, ça se fait de la même manière ; pendant longtemps les élèves sont descendus lorsqu'ils étaient dans les plus grands degrés sur Borzuat ; aujourd'hui c'est le contraire, on amène des élèves de Borzuat, du centre, de l'est vers Muraz et les collaborations vont tout à fait continuer. Donc voilà pour les quelques informations que je pouvais vous donner à ce sujet. Je vous remercie en tout cas pour votre attention et à disposition, Mme MOULIN, si vous avez d'autres questions, parce que non vous ne nous dérangerez pas et vous ne dérangerez pas le directeur des écoles non plus. Merci.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme MASSY. Y a-t-il d'autres questions ? Mme CLAUSEN METRAL.

Isabelle CLAUSEN METRAL

On s'adresse parfois à nous pour évoquer certaines inquiétudes/interrogations. Par gain de temps, je vais regrouper mes trois questions, c'est plus simple.

1. Les nouveaux parcomètres : design sobre et discret mais pas forcément aisés d'utilisation de prime abord (numéro de plaques à mémoriser, maîtrise des nouvelles technologies) ; je pense là aux applications pour le paiement sans monnaie. J'ai pu dépanner des personnes n'appartenant pas forcément au 4^{ème} âge et j'ai été interpellée par des concitoyens préoccupés par la complexité d'utilisation première de nos nouveaux appareils. La Municipalité envisage-t-elle de dispenser un cours rapide ou de fournir des explications sur leur fonctionnement, par exemple sur son site, le Journal de Sierre ou Sierre Info ? Ces drôles d'engins ont aussi colonisé Géronde. Les informations trouvées finalement sur le site de la Commune se veulent rassurantes : 2 heures de bonus, une gratuité dès 18h00 ainsi que les week-end, ouf ! Toutefois et parfaitement conscients que les véhicules ventouses sont à éviter, que la marche se doit d'être privilégiée, peut-on effectivement compter sur un service de bus suffisamment attrayant, étoffé pour éviter d'utiliser son véhicule ? Une offre combinée serait-elle envisageable pour les utilisateurs des bains, un peu comme dans les restoroutes avec une ristourne sur le prix d'un objet acheté, voire une prolongation des heures bonus. Ça c'est la première.

2. Ensuite, priorité avant la Migros: juste avant le passage piéton devant la BCVs, les véhicules arrivent sur deux colonnes. Régulièrement, un conducteur cède la priorité à l'autre. Je me suis

laissé dire que le véhicule arrivant sur la droite avait priorité, ce qui semble être corroboré par le petit bloc de béton sur le côté droit. Si ceci peut sembler logique ou être tout à fait normal pour certains, j'ai crainte que ça ne le soit pas forcément pour tous ; certains m'en ont touché un mot. Comment la Municipalité peut-elle mieux faire comprendre cette règle aux usagers ou les rendre plus attentifs ?

3. Finalement, dans la même région, à la hauteur du Casino, la rue principale mène vers le centre-ville. L'automobiliste souhaitant tourner sur la gauche (côté funiculaire) pour emprunter la voie à double sens sur le nord, présente pour désengorger précisément le centre-ville, doit sortir de la rue principale alors qu'il est machinalement guidé, happé vers celle-ci. Quelle incitation pourrait être envisagée par la Municipalité pour favoriser le passage par la voie à double sens du nord et certainement permettre ainsi de diminuer quelque peu la circulation toujours bien présente au centre-ville ? Ne pourrait-on pas réaménager cette intersection modifiant ainsi la route principale ou est-ce du domaine cantonal ? En abordant cette thématique, il m'a même été suggéré d'accorder plus de places aux terrasses, d'arborer un peu plus cette rue et de mieux entretenir les arbres déjà existants pour ainsi créer un lieu encore plus convivial, plaisant dans l'attente des travaux définitifs.

Je vous remercie.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme CLAUSEN METRAL. Avec toutes ces questions, M. BERTHOD, je vous passe la parole.

Pierre BERTHOD

Merci Monsieur le Président, merci Mme METRAL CLAUSEN pour ces questions d'une précision qui méritera et nécessitera que nous prenions votre document et que nous sollicitons nos services, notamment nos services techniques, parce que je dois vous avouer que j'ai essayé de suivre, notamment sur le bâtiment du Casino, mais là je n'ai pas trop suivi. Peut-être que mon collègue Pierre KENZELMANN en charge des travaux publics m'accompagnera pour vous donner quelques éléments, mais très rapidement, sur les parcomètres... alors on peut imaginer une amélioration de la communication, par exemple avec une sorte de tuto qui pourrait être fait, une petite vidéo pour expliquer le mode de fonctionnement de ces nouveaux parcomètres. A préciser que le choix qui avait été fait il y a je crois maintenant deux ans par le Conseil communal, c'était celui de maintenir la possibilité de payer en monnaies sonnantes et trébuchantes et d'avoir ces moyens modernes de paiement. Je crois que c'est clair que les premières fois, même moi, j'ai dû réfléchir, ce n'était pas évident et j'entends bien que pour des personnes, notamment plus âgées ou qui sont moins habituées aux nouveaux moyens technologiques, ce n'est pas évident. Mais on s'y fait, quoi, on s'y fait comme tout le monde. Alors j'ai noté des idées d'une meilleure communication ; ce que j'ai constaté c'est que souvent quand quelqu'un était devant un parcomètre et ne savait pas l'utiliser il demandait à une autre personne et puis ils échangeaient, ils arrivaient à payer ce qu'ils devaient pour mettre leur voiture sur les places publiques, ce qui est heureux. Sur Géronde, Pierre KENZELMANN me complètera, si j'ai bien compris, c'est une amélioration des dessertes de bus ; il y a quand même un bus qui s'arrête pas trop loin, au carrefour qui va direction Chippis et vous dire aussi, peut-être que vous l'avez suivi, que nous avons installé une borne PubliBike, alors c'est du vélo, mais c'est aussi intéressant parce qu'on peut prendre le PubliBike depuis le centre-ville et le laisser aux bords de Géronde pour aller se baigner et vous avez, je crois, bien compris la problématique des voitures-ventouses qui, entre guillemets, squattaient les parkings aux abords du lac de Géronde et qui faisaient que notamment l'été passé, eh bien, les touristes ou les usagers des bords de Géronde ne trouvaient plus de place de parc parce que les travailleurs des alentours utilisaient les places. J'ai noté votre souci... enfin ceux qui vous ont relayé le souci d'un bon entretien et de l'attractivité du centre-ville, je vous rassure, nos services des parcs et jardins notamment, travaillent sur l'entier du domaine. C'est un point de vue très personnel, mais je trouve que cette avenue du Général-Guisan est arborisée, elle est aussi très agréable, elle est aussi beaucoup plus tempérée quand il y a les grands mois d'été et que vous l'avez dit, notamment du fait des mesures du Covid, les terrasses sont florissantes, elles marchent bien. Je trouve – mais à nouveau c'est un avis qu'on peut partager ou pas – que notre centre-ville, grâce aussi à l'effort des entreprises privées est assez agréable à vivre. Alors on peut toujours l'améliorer, c'est un peu le travail qu'on fait notamment à l'avenue de la Gare avec ces mobiliers temporaires où on voit aussi que là les usagers, les gens, essayent de les utiliser. Mais Pierre... ah tu as un micro, si tu veux compléter, volontiers.

Jean-Michel GANON ZUBER
M. KENZELMANN.

Pierre KENZELMANN

Bonsoir à tous, je ne sais pas si vous m'entendez ? Voilà, bonsoir à tous, quelques éléments complémentaires pour la desserte de Gèronde juste rappeler que les Bus Sierrois desservent Gèronde toutes les 20 minutes, donc on a une fréquence qui est déjà fortement intéressante pour ce site ; d'autre part, je vous invite aussi à vous rendre à pied sur le site de Gèronde, directement par la plaine Bellevue, ce qui vous évite passablement de trajet et qui permet aussi d'avoir un trajet piétonnier qui est très sympa et peu fréquenté en voiture en passant dans le quartier de Plantzette. Pour ce qui est des éléments un peu plus techniques concernant l'avenue Général-Guisan, vous dire que sur la partie du carrefour à la hauteur de la rue Pradec et de l'avenue Général-Guisan, comme vous avez pu le constater, on a déjà mis quelques éléments en place pour justement rendre moins attrayante la continuité en direction de l'avenue Général-Guisan, notamment l'intégration d'un rétrécissement de la chaussée, pour rendre non pas deux voies en continuité de l'avenue Général-Guisan, l'intégration aussi de ce qu'on appelle un « gendarme couché » pour aussi marquer l'entrée sur cette avenue et puis le passage en zone 30 dès la rue de Pradec, alors que la rue de Pradec, elle, est en limitation de 50 km/h. Donc voilà 3 exemples de ce qui rend moins attrayant le passage sur l'avenue Général-Guisan. Encore deux éléments qui doivent être réalisés, c'est qu'on doit modifier et refaire l'entier de l'enrobé lorsqu'on aura des temps qui seront un petit peu meilleurs sur une partie de l'avenue Général-Guisan, suite à des défauts de pose. Et puis d'autres aspects, c'est les éléments de signalisation au sol qui doivent être aussi refaits quand on aura des jours un petit peu meilleurs que les mois d'avril et mai, entre pluie et humidité et froid. Voilà ce qui est prévu pour ce carrefour-là et puis effectivement pour le carrefour sur la place Beaulieu, je dirais que c'est, malheureusement, le problème de ce qu'on a sur le centre-ville en termes de longueur de procédure juridique puisque, pour rappel, le réaménagement de l'entier de cette place Beaulieu a été validé, a fait l'objet d'un crédit d'engagement au Conseil général en décembre 2016 et que ces éléments-là, malheureusement, suite à la prolongation de la procédure sur le pont Beaulieu n'ont pas pu être mis à l'enquête, comme on le souhaitait dans la foulée d'une décision des différentes autorités, ce qui nous aurait permis d'attaquer les travaux sur cette place Beaulieu beaucoup plus tôt et de ne plus inviter, pour rappel, le trafic à passer sur l'avenue Général-Guisan, mais justement à être reporté sur la partie nord ou alors accéder en termes d'infrastructures sur la partie sud, à travers l'accès, depuis le pont Beaulieu à la gare ou l'utilisation du parking de la gare, complexe sud, avec ses places qui sont en lien direct, piétonnier, par la passerelle, par le sous-voie avec le centre-ville. Voilà les quelques informations que je pouvais vous apporter.

Jean-Michel GANON ZUBER
Merci M. KENZELMANN. Autre question ? M. GERMANN.

Dominique GERMANN

Merci Monsieur le Président. En réalité, je n'ai pas une question, mais conformément à l'étonnante procédure définie à l'alinéa 2 de l'article 38 du règlement de notre Conseil général, j'ai l'honneur de vous annoncer le dépôt d'un postulat du groupe PLR intitulé : « Quelles pratiques de la Municipalité en matière de droits de superficie distincts et permanents (DSDP) ? ». Je constate, en effet, que cette annonce préalable en séance plénière n'est d'aucune d'utilité puisqu'elle n'ouvre aucun débat, ni n'entraîne aucun vote. Par ailleurs, la procédure relative à la motion ne prévoit pas – elle - cette obligation d'annonce. Alors pourquoi cette différence ? Enfin, en limitant la possibilité de déposer ces deux interventions, donc postulat et motion, uniquement durant les séances plénières, le travail du Conseil général perd clairement, de mon point de vue, en réactivité. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. GERMANN. Oui, je rajoute que suite à ce dépôt de postulat, qui était un peu... ouais pas dans les délais, enfin on a un règlement qui n'est pas fantastique... donc le bureau a décidé la mise en place d'une commission ad hoc pour la modification des points du règlement sur le mode d'intervention du Conseil général, ceci pour faciliter et accélérer le processus des décisions. Voilà, je crois que cette communication a déjà passé dans les groupes. Donc voilà pour cette information. Question suivante ? Mme ZUFFEREY.

Stéphanie ZUFFEREY

J'aimerais parler d'une problématique que j'observe chaque jour dans ma rue : les poubelles ou plutôt le manque de poubelles. Depuis plus d'une année maintenant la poubelle de ma rue a tout simplement disparu. Ça s'est passé au moment de l'introduction de la taxe au sac, évidemment. J'ai espéré le retour de la poubelle munie comme ses sœurs de son cercle de métal, réduisant son entrée, mais non. J'ai posé la question au Conseiller municipal en charge de ce dicastère, M. KENZELMANN et la réponse m'a stupéfaite : les déchets ça coûtent, les gens jettent leurs déchets personnels dans les poubelles publiques, donc on a décidé de ne pas remettre toutes les poubelles. Et du coup les bouteilles de PET, les canettes, les cartons de pizza et autres papiers de « Kinder Bueno » se retrouvent sur le trottoir ou plus fréquemment sur le bord du mur qui longe la rue du Stade ou dans les jardins et les prés qui la bordent ainsi que sur les voies de garage CFF de la rue du Quai. Je suis étonnée que la réponse à une problématique soit l'abandon. Je suggère d'informer peut-être, d'éduquer, de rendre les gens conscients de leurs responsabilités face à leurs déchets. Je vous remercie pour votre réponse.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci Mme ZUFFEREY. Autre question ? M. REY.

Joël REY

Je profite, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je profite de rebondir par rapport à cette modification du règlement du Conseil général. Je trouve que c'est une bonne initiative, merci M. GERMANN de l'avoir fait, mais je pense que cette commission ad hoc qui a été créée doit réfléchir aussi vraiment en profondeur sur ce règlement du Conseil général et notamment – j'aimerais quand même souligner ce soir le nombre de conseillers généraux présents puisqu'on est 58 sur 60, quasiment un record, quasi historique – mais que cette commission ad hoc réfléchisse à l'opportunité dans ce règlement de diminuer le nombre de conseillers généraux. Alors ce n'est pas pour vous priver d'une place, ce n'est pas un calcul politique en se disant s'il y a moins de conseillers généraux, ça va être au détriment de telle ou telle formation politique, mais je pense qu'il serait utile que cette commission réfléchisse là-dessus. Chaque formation a fait ce travail d'aller chercher des candidats et, vous avez tous pu le constater, vous avez tous accepté puisque vous êtes là ce soir – à moins que certains aient été pris de force – mais enfin on a pu garnir nos rangs et on arrive à 60 conseillers généraux. Par contre, c'est un travail de longue haleine ou parfois, même nous on le reconnaît, pour aller chercher des gens... on ne leur ment pas, mais on fausse un peu la vérité, on parle de 3 plénums par année, on parle de « pas une énorme charge de travail » et puis, au fur et à mesure de la période législative, certaines personnes nous questionnent en disant « on ne pensait pas qu'il y avait autant de présence dans les commissions, dans les séances de préparation, dans les séances d'informations ». Et puis on se retrouve un peu pris au dépourvu en se disant qu'on a été chercher des gens en leur mentant un peu, disons en trompant sur la marchandise. C'est pour ça que je pense qu'il serait vraiment très utile de se questionner, sur ce que dit la loi, parce que je sais que 60 pour une taille comme la ville de Sierre c'est une formule quasiment maximum, mais qu'il y a la possibilité, sauf erreur dans la loi cantonale, de se doter d'un Conseil général plus allégé, voire même de réfléchir aux commissions permanentes qui devraient y siéger. Lors de la dernière législature, la commission d'environnement et du développement durable s'est plainte, à juste titre - maintenant c'est plus facile à dire puisque je ne fais plus partie du bureau – mais s'est plainte peut-être d'un manque de travail. A voir aussi la pertinence d'associer peut-être toutes ces commissions lors de l'étude du budget par exemple ou d'autres projets. Enfin, ce que je veux dire et vous m'avez bien compris, c'est que ce règlement, cette révision du règlement du Conseil général doit être faite d'une façon approfondie et pas uniquement sur un point, mais vraiment le revoir dans sa globalité et en faire un règlement moderne pour ces prochaines années. Merci de votre attention.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. REY. Le bureau note votre position. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Je passe la parole à Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Merci, mais donc les interventions de MM. GERMANN et REY sont de votre ressort. Mme ZUFFEREY concernant les poubelles, je passe à nouveau la parole à Pierre KENZELMANN.

Pierre KENZELMANN

Merci pour cette question, cette remarque. Peut-être juste en préambule, le fait que l'environnement et la collecte des déchets sont de la responsabilité de M. Jérémy SAVIOZ qui est en charge de ce dicastère, ce n'est plus mon cas maintenant. Mais pour revenir sur le fond de votre problématique, en fait ce n'est pas... je suis tout à fait d'accord avec vous sur cette problématique, ce n'est pas avec plaisir qu'on a à réduire le nombre de poubelles qui jalonnent la ville de Sierre, au contraire. C'est plus par un constant, simplement, d'incivilités, d'utilisations abusives de ces poubelles par des déchets ménagers, pour éviter justement de devoir payer des taxes au sac... on a été obligé de réduire son accès, soit par un diamètre plus restreint pour y poser des objets qui soient plus petits, du style des mouchoirs et autres et non pas des poubelles complètes, soit on supprimait pour avoir une fréquence plus petite dans les quartiers, moins, afin de limiter justement cette dépose, ce n'est pas avec plaisir qu'on l'a fait. On a eu avec d'autres containers de collecte de déchets qui ont dû être malheureusement supprimés et être conservés uniquement sur des lieux sous surveillance ; je pense par exemple à la collecte des habits, parce qu'on a vu que malheureusement l'incivilité faisait qu'ils étaient remplis par tout autre chose que ceux pour quoi ils étaient faits. Voilà la réponse que je peux vous apporter ; si la problématique est extrêmement criante dans votre quartier, je pense qu'on peut tout à fait l'étudier.

Jean-Michel GANON ZUBER

Merci M. KENZELMANN. D'autres questions ? Pas d'autre question. J'ai encore une autre information du bureau. Comme chaque année, le bureau organise la **sortie du Conseil général** et là l'idée, c'est une sortie spéciale qui se passerait à Berne. La date a déjà été fixée au **23 septembre**. Ça serait vraiment une sortie très spéciale dans le but d'aller au Palais fédéral. Pour tous ceux qui sont intéressés il faudra prendre bien sûr congé ce jour-là, il n'y a pas de miracle, il faudra être vers 11h00/11h30 à Berne. Sabine REY vous fera parvenir une information à ce sujet ; nous devons savoir assez précisément et rapidement combien de conseillers généraux et municipaux seront de la partie. Voilà ce que j'ai à dire, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mme CLAUSEN METRAL ? (*Elle demande hors micro des informations quant à la sortie*). La date alors là, elle est gravée dans le marbre, ça sera cette date. Après il y aura surtout l'information sur le transport qui n'est pas encore décidé. Après le reste... on va au Palais fédéral, c'est ça le « deal ». Y a-t-il d'autres questions ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. **Prochain plénum le 15 décembre 2021** à 18h00 au cours duquel sera discuté le budget 2022. D'autres dates peuvent aussi s'y ajouter en fonction de l'urgence de dossiers à traiter. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de la salle. Je clôture donc ce plénum, il est 19h57.

Fin de la séance : 19h57.

Conseil général de Sierre

Le président :

Jean-Michel GANON ZUBER



La secrétaire :

Sabine REY



Abréviations :

PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
PS/CG-PCS	:	parti socialiste/centre-gauche – parti chrétien social
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable



Traité par :
Chancellerie
Jérôme Crettol / em
027 452 02 01 / jerome.crettol@sierre.ch

Bureau du Conseil général
Par son Président
M. Jean-Michel Ganon
3960 Sierre

Sierre, le 17 juin 2021

Condenseur défectueux de la patinoire de Graben, crédit supplémentaire

Hôtel de Ville
Case postale 96
CH-3960 Sierre

Tél. 027 452 01 11
Fax 027 452 02 50
www.sierre.ch

Monsieur le Président,

A l'occasion de la session du Conseil Général du 9 juin dernier, le soussigné de gauche a informé le plénum d'une défaillance survenue récemment dans système de production de froid de la patinoire de Graben.

Selon les premières analyses, il apparaissait que la réparation de cette infrastructure nécessiterait l'engagement de moyens financiers importants, qui n'avaient pas prévus au budget 2021 de la commune. Quant à l'urgence de la réparation, elle était dictée essentiellement par les exigences du HC Sierre en lien avec la reprise du championnat de hockey.

Par conséquent, le conseil général avait été orienté sur le fait que, selon toute probabilité, il allait être sollicité pour se prononcer sur un crédit supplémentaire relevant de sa compétence, au cours d'une session extraordinaire à organiser probablement en septembre.

Aujourd'hui, diverses vérifications ont pu être réalisées sur les montants à engager, ainsi que sur les variantes envisageables. Ce nouvel examen permet de conclure qu'une option moins coûteuse et immédiatement réalisable peut-être envisagée (sans recours à la location temporaire d'un système de production de froid). Par ailleurs, une réorganisation des dépenses prévues dans les lignes budgétaires encore disponibles a été étudiée. Ces éléments permettent à l'exécutif de renoncer à solliciter le Conseil Général pour une décision en la matière. En effet, le crédit supplémentaire nécessaire dans ce nouveau modèle relève exclusivement de la compétence du conseil municipal.

Nous vous remercions donc de prendre note de cette information et ne manquerons pas de vous tenir informé sur les détails comptables de l'opération, au plus tard lors du bouclage des comptes 2021.

Nous restons à votre disposition pour tout complément et vous adressons nos meilleures salutations